

Tirage au sort

Terrains de villégiature sur les terres du domaine de l'État

Instructions pour s'inscrire au tirage au sort en ligne

Comment s'inscrire

- Dans la page d'accueil des tirages, sélectionnez celui auquel vous désirez vous inscrire.
- Cochez le ou les codes d'inscription désirés sur le formulaire électronique puis cliquez sur *Continuer*. Une seule participation est acceptée par code d'inscription.
- Lorsque votre paiement est approuvé par l'institution financière, la transaction se termine par un avis de confirmation vous indiquant le(s) numéro(s) du/des formulaire(s) d'inscription. Nous vous conseillons de conserver ce(s) numéro(s) de formulaire.
- Vous devez être âgé de 18 ans ou plus au 21 septembre 2019.

Comment effectuer votre paiement

- **Le coût de 31,04 \$ par inscription (incluant les taxes) n'est pas remboursable.** Sur le site Web de la Sépaq, le paiement doit se faire par carte de crédit. Votre numéro de carte de crédit ainsi que la date d'expiration devront être indiqués. L'inscription au tirage n'est complétée qu'après confirmation du paiement par l'institution émettrice de la carte de crédit.
- En cas d'erreur dans le traitement administratif d'une inscription ou dans le cadre du tirage, votre seul recours à titre de participant sera le remboursement de vos frais d'inscription.
- Nous vous conseillons de conserver vos numéros de formulaire(s).
- Vos inscriptions doivent être complétées au plus tard le 27 octobre 2019.